



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
28 décembre 2023
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Conseil des droits de l'homme
Cinquante-sixième session
18 juin-12 juillet 2024
Point 2 de l'ordre du jour
Rapport annuel du Haut-Commissaire
des Nations Unies aux droits de l'homme
et rapports du Haut-Commissariat
et du Secrétaire général

Conseil économique et social
Commission de la condition
de la femme
Soixante-huitième session
11-22 mars 2024
Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*
Suite donnée à la quatrième Conférence
mondiale sur les femmes et à la vingt-
troisième session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité
entre les sexes, développement et paix
pour le XXI^e siècle » : prise en compte
des questions de genre, situations
et questions intéressant les programmes

Rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les activités du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes

Note du Secrétaire général

Résumé

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint à la Commission de la condition de la femme et au Conseil des droits de l'homme le rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) sur les activités du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, établi en application de la résolution [50/166](#) de l'Assemblée générale.

* [E/CN.6/2024/1](#).



I. Introduction

1. Le fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes est un dispositif mondial et multilatéral d'octroi de subventions, établi par la résolution 50/166 de l'Assemblée générale et axé sur la prévention et l'élimination de la violence contre les femmes et les filles. Administré par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour le compte du système des Nations Unies, il aide la société civile, en particulier les organisations de défense des droits des femmes, à mettre en œuvre des programmes pluriannuels visant à combattre, à prévenir et, à terme, à éliminer la violence contre les femmes et les filles. Il tire parti de l'appui institutionnel solide que lui apporte ONU-Femmes par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux et multipays et de ses bureaux de pays, et collabore plus largement avec l'ensemble du système des Nations Unies grâce à des organes interinstitutions, les Comités consultatifs des programmes¹.

2. L'ambition du fonds d'affectation spéciale est de bâtir un monde totalement exempt de toute forme de violence envers les femmes et les filles, où chacune d'entre elles serait libre de disposer et de jouir de l'ensemble de ses droits humains en toute sécurité – visée qui s'inscrit dans la ligne du droit international des droits humains et du droit international humanitaire et cadre avec les normes et instruments normatifs convenus à l'échelle mondiale, régionale et nationale. L'action menée par le fonds concourt à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 5, et contribue directement à la concrétisation de trois des cibles associées, à savoir : mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles (cible 5.1) ; éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation (cible 5.2) ; éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine (cible 5.3).

3. Établi en préparation de la soixante-huitième session de la Commission de la condition de la femme et de la cinquante-sixième session du Conseil des droits de

¹ En 2023, son comité consultatif mondial et son comité consultatif régional étaient composés de représentantes et représentants d'organisations phares de la société civile, de spécialistes de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi que de fonctionnaires issus de 15 organismes et organes des Nations Unies qui ont contribué activement aux processus d'approbation des subventions accordées par le fonds, en formulant des recommandations stratégiques sur les décisions liées aux financements et en jouant un rôle moteur dans la promotion des efforts collectifs visant à mobiliser les énergies de l'ensemble de la société en faveur de la prévention et de l'élimination de la violence contre les femmes et les filles. Parmi ces membres, on comptait notamment des fonctionnaires du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, de l'Organisation internationale pour les migrations, du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi que des porte-paroles d'organisations intergouvernementales et d'organisations de la société civile, et d'autres spécialistes du sujet aux niveaux mondial et local, en particulier des personnes issues du Center for Women's Global Leadership, de l'organisation Equality Now, de la Ludwig-Maximilians-Universität München et du South African Medical Research Council.

l'homme, le présent rapport rend compte des avancées et des résultats obtenus par le fonds d'affectation spéciale et ses organisations bénéficiaires en 2023.

4. En 2023, le fonds d'affectation spéciale a administré un portefeuille de 191 projets destinés à prévenir et à combattre la violence contre les femmes et les filles dans 68 pays et territoires répartis dans cinq régions, ce qui a représenté un montant total de 92,1 millions de dollars de subventions. Il a mené à bien son vingt-sixième cycle d'octroi de subventions. Les organisations bénéficiaires étaient toutes issues de la société civile et la majorité d'entre elles (65,1 %) étaient axées sur la défense des droits des femmes. Depuis 1996, le fonds a octroyé des financements à 670 initiatives réparties dans 140 pays et territoires, pour un montant total de 225 837 268 dollars.

5. En décembre 2023, le fonds d'affectation spéciale comptait parmi ses donateurs plusieurs gouvernements nationaux, notamment ceux des pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Canada, États-Unis d'Amérique, Hongrie, Irlande, Italie, Liechtenstein, Norvège, Pays-Bas (Royaume des), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède et Suisse. Il recevait également l'appui des comités nationaux d'ONU-Femmes en Allemagne, en Australie, aux États-Unis et au Royaume des Pays-Bas. Enfin, il bénéficiait de financements accordés dans le cadre de l'Initiative Spotlight, un projet commun de l'Union européenne et de l'ONU, ainsi que par différents partenaires, tels que Conscious Step, Soko et le Wellspring Philanthropic Fund.

II. Le contexte en 2023

6. La violence contre les femmes et les filles constitue une violation grave, courante et omniprésente des droits humains, qui a des répercussions immédiates et à long terme sur les femmes et les filles, les familles et la société. Depuis quelque temps, on assiste dans le monde entier à une inquiétante montée en puissance de l'opposition aux droits des femmes et à un virulent retour de bâton contre les mouvements féministes. Le resserrement de l'espace accordé aux femmes et aux filles, les conflits qui s'intensifient et se prolongent et les crises qui se superposent les unes aux autres sont autant de facteurs qui continuent d'accroître le risque de violence pesant sur les vies et les corps des femmes.

7. Les effets cumulés des différentes crises mondiales, régionales et nationales, telles que les urgences climatiques, les conflits violents et les chocs économiques, ont donné lieu à une hausse considérable de la demande en matière d'aide humanitaire, y compris en matière de protection vitale contre la violence de genre². En 2022, sur les quelque 406,6 millions de personnes qui avaient besoin de l'aide humanitaire, une grande majorité (83 %) vivait dans des situations de crise prolongée³. Les conséquences sont particulièrement lourdes pour les femmes et les filles, qui sont aux prises avec une forte recrudescence de différentes formes de violence et sont davantage exposées aux violences. Ainsi, dans les zones en situation de crise, 70 % des femmes sont victimes de violence fondée sur le genre, contre 35 % des femmes à l'échelle mondiale⁴. De fait, les organisations de la société civile et de défense des droits des femmes représentent plus de la moitié des bénéficiaires actifs du fonds d'affectation spéciale (55,5 millions de dollars de subvention au total) : ce sont elles qui sont en première ligne dans les contextes de crise, où elles interviennent pour sauver des vies et

² Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, *Global Humanitarian Overview 2022* (New York, 2021).

³ Angus Urquhart *et al.*, *Global Humanitarian Assistance Report 2022* (Bristol, United Kingdom, Development Initiatives, 2022).

⁴ Alison Barclay, Michelle Higelin et Melissa Bungcaras, « On the frontline: catalysing women's leadership in humanitarian action » (Johannesburg, ActionAid International, 2016).

prévenir les violences. À l'heure où des crises continuent d'éclater partout dans le monde, il demeure absolument essentiel de mobiliser des financements à long terme, des financements de base et des financements souples, afin d'aider les organisations de la société civile et de défense des droits des femmes à lutter contre la violence de genre et à répondre aux besoins des femmes et des filles.

8. Les données d'expérience du fonds d'affectation spéciale font ressortir la capacité d'adaptation et de résilience des organisations locales et communautaires de première ligne en tant que fers de lance des efforts visant à prévenir et à combattre la violence contre les femmes et les filles, que ce soit dans des contextes liés à l'aide humanitaire, à la recherche de la paix ou au développement. Piliers indispensables du soutien apporté aux femmes et aux filles, les organisations de la société civile et de défense des droits des femmes qui œuvrent en première ligne font preuve d'une souplesse et d'une résilience remarquables lorsqu'elles doivent s'adapter à des situations complexes et mouvantes, tout en réussissant à consacrer l'essentiel de leurs efforts aux interventions destinées à prévenir et à faire cesser la violation patente des droits humains qu'est la violence de genre⁵. Il est crucial d'investir dans le renforcement des organisations de défense des droits des femmes, des organisations dirigées par des femmes et des organisations féministes à tous les niveaux, que celles-ci opèrent dans plusieurs pays ou dans un seul, pour leur permettre de se préparer, de réagir et de se relever face aux difficultés changeantes et croisées qui caractérisent le monde d'aujourd'hui. Ces organisations contribuent de façon primordiale à protéger les femmes et les filles contre toutes les formes de violence dans l'ensemble des contextes liés à l'action humanitaire, au développement et à la recherche de la paix.

9. Le fonds d'affectation spéciale a pris des mesures visant à aider ses bénéficiaires à faire face à plusieurs crises, notamment aux changements sans précédent qu'a entraînés la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), à l'intensification du retour de bâton contre les droits des femmes et à l'aggravation des conflits. Il a notamment mis à leur disposition des fonds d'urgence et des ressources axées sur l'auto-prise en charge et l'entraide collective, tout en facilitant leur accès à des financements souples et des financements de base.

10. En Ukraine, par exemple, l'une des organisations non gouvernementales bénéficiaires du fonds, nommée Club Eney, pilote un projet visant à prévenir la violence de genre et la propagation du VIH parmi les femmes qui font usage de drogues, se déclarent travailleuses du sexe, vivent avec le VIH ou sont en situation de déplacement à l'intérieur du pays. En raison de la guerre, elle a dû adapter son outil de dépistage et d'intervention conçu pour accompagner les femmes vulnérables grâce à des évaluations des risques et l'établissement de plans de sécurité, et elle a proposé aux membres du personnel qui travaillaient sur ce projet et aux principales bénéficiaires des prestations aux fins de leur évacuation et de leur approvisionnement en nourriture et en médicaments. Du matériel a ainsi été mis à la disposition de femmes déplacées pour leur permettre de cultiver des légumes et améliorer leur sécurité alimentaire.

11. En 2023, le fonds d'affectation spéciale a commandé et publié une étude exploratoire sur le fonctionnement de l'action humanitaire dans un monde marqué par des crises de plus en plus complexes, qui s'est notamment intéressée à l'incidence de ces crises sur les activités de prévention et de répression de la violence contre les femmes et les filles. L'étude montre que les organisations dirigées par des femmes et les organisations de défense des droits des femmes souffrent d'un manque chronique de financements et sont souvent insuffisamment prises en compte par la communauté

⁵ Gemma Wood et Shruti Majumdar, *La COVID-19 et l'impact sur les organisations de la société civile qui travaillent à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles* (New York, ONU-Femmes, 2020).

des donateurs⁶. Elle met également en avant le rôle crucial que peut jouer le fonds en soutenant les mécanismes permettant aux organisations de la société civile et de défense des droits des femmes de nouer des partenariats avec des organisations de plus grande taille influentes dans le domaine humanitaire. En parallèle, le fonds aide les organisations de la société civile et de défense des droits des femmes à renforcer leurs capacités institutionnelles grâce à des investissements à long terme, indispensables pour qu'elles puissent intervenir dans des situations de crise en constante mutation.

12. Les organisations bénéficiaires du fonds d'affectation spéciale ont également dû faire face à de nouveaux obstacles, notamment un virulent retour de bâton hostile contre les droits des femmes et les activités visant à mettre fin aux violences faites aux femmes, phénomène qui a mis en péril des progrès acquis de haute lutte partout dans le monde. Ainsi, l'organisation Alliance for Africa, qui bénéficie de financements au titre de l'Initiative Spotlight, a fait savoir qu'au Nigéria, les opposants aux mouvements promouvant l'égalité des genres s'employaient à perturber ses campagnes de mobilisation en faveur de l'application intégrale de la loi de 2015 portant interdiction de la violence sur autrui (*Violence against Persons (Prohibition) Act*), la première du pays à proscrire et à ériger en infraction la violence contre les femmes. En dépit de ces perturbations, elle a obtenu des avancées considérables en matière de sensibilisation à l'importance de cette loi en renforçant les connaissances des 27 membres de l'Assemblée législative de l'État d'Imo à ce sujet. Elle a également accompli des progrès au regard des poursuites judiciaires lancées dans le cadre de cette loi.

13. Bien qu'elles aient eu de plus en plus de mal à mener à bien leurs activités vitales, les organisations bénéficiaires du fonds d'affectation spéciale ont continué de trouver des solutions innovantes pour aller au-devant des femmes et des filles les plus marginalisées. En Somalie, l'Initiative stratégique pour les femmes dans la Corne de l'Afrique a mis en avant le fait que la situation des femmes déplacées à l'intérieur du pays se dégradait en raison de l'augmentation des cas de violence sexuelle dans les camps de déplacés. La sécheresse et les conflits ont entraîné des déplacements massifs de population, ce qui a surchargé les camps et conduit à une détérioration des conditions de sécurité dans des zones où l'Initiative menait son projet, compliquant l'exécution des activités prévues. En réaction, l'Initiative a décidé de constituer deux coalitions axées sur la sensibilisation réunissant des organisations de la société civile et de défense des droits des femmes, des personnes déplacées et des membres de mouvements militants, ce qui a permis de sensibiliser l'opinion publique à la question des violences sexuelles subies par les femmes en situation de handicap et de promouvoir la lutte contre cette forme de violence.

14. Le principe consistant à ne laisser personne de côté continue de servir de ligne directrice au fonds d'affectation spéciale, lequel privilégie une approche intersectionnelle et proactive à cet égard : presque 80 % des projets qu'il finance s'emploient à tendre la main aux personnes les plus susceptibles d'être laissées de côté, notamment les femmes et les filles en situation de handicap, les femmes et les filles réfugiées, les personnes déplacées, les femmes lesbiennes, bissexuelles et transgenres, les femmes autochtones, et d'autres groupes de femmes et de filles marginalisées. En cette période où les organisations bénéficiaires doivent faire face à des situations de plus en plus complexes, il demeure de la plus grande importance que le fonds continue de se dévouer à cette cause, pierre angulaire de la mise en œuvre du

⁶ Marta Perez del Pulgar, « Supporting civil society and women's rights organizations to end violence against women and girls in protracted, complex and overlapping crises: a scoping study commissioned by the UN trust fund to end violence against women » (New York, ONU-Femmes, 2023).

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la réalisation des objectifs énoncés dans le plan stratégique établi pour la période 2021-2025.

III. Plan stratégique pour la période 2021-2025

15. Le plan stratégique du fonds d'affectation spéciale pour 2021-2025 contribue à la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2022-2025 et a pour fil rouge la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5. En tant que mécanisme d'octroi de subventions multilatéral et interinstitutions, le fonds est particulièrement bien placé pour renforcer les efforts visant à coordonner l'action de l'ensemble du système des Nations Unies en faveur de l'élimination de la violence contre les femmes et les filles et de l'expansion des partenariats avec la société civile et les mouvements féministes.

16. Le fonds d'affectation spéciale continue de subventionner des projets axés sur l'élimination de la violence contre les femmes et les filles au titre des trois domaines de résultats définis dans le plan stratégique, à savoir : a) améliorer l'accès des femmes et des filles à des services multisectoriels essentiels sûrs et adaptés à leurs besoins ; b) mieux prévenir la violence contre les femmes et les filles en faisant évoluer les comportements, les pratiques et les attitudes ; c) accroître l'efficacité des lois, des politiques, des plans d'action nationaux et des dispositifs d'application du principe de responsabilité. Ces projets contribuent de façon transversale à l'ensemble des domaines de résultats, ce qui met en lumière l'approche globale et intégrée qu'adoptent les organisations bénéficiaires s'agissant de répondre aux besoins des femmes et des filles et d'encourager des changements durables et porteurs de transformation. En 2023, le fonds a entamé un examen à mi-parcours de son plan stratégique, qui l'aidera à décider des modalités selon lesquelles la seconde partie du plan sera mise en œuvre au cours des deux années restantes. Cet examen repose notamment sur des entretiens avec des informateurs et informatrices clés représentant tout une palette des principales parties prenantes associées au fonds et a pour objectif de déterminer si, dans les faits, les stratégies en place permettent d'obtenir les résultats et d'atteindre les objectifs énoncés dans le plan stratégique. Les conclusions qui en seront tirées aideront le fonds à prendre les mesures voulues pour s'assurer que ses efforts contribuent de manière effective à la réalisation de son objectif principal : prévenir et éliminer la violence contre les femmes et les filles.

17. Grâce à ses financements souples et à long terme, le fonds d'affectation spéciale permet à des organisations de la société civile et de défense des droits des femmes de mener des initiatives de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles fondées sur la demande, et favorise à la fois la pérennité des programmes et la résilience des organisations. Ainsi, les résultats de l'enquête annuelle menée auprès des organisations bénéficiaires indiquent que 67 % d'entre elles ont été en mesure d'obtenir des financements de base, souples et à long terme supplémentaires auprès d'autres sources de financement. De plus, 59 % des organisations bénéficiaires disent avoir mis à profit ou tissé des partenariats fructueux, par exemple des collaborations avec des organismes publics autour de campagnes de sensibilisation et d'activités de renforcement des capacités. L'une d'elles a souligné que les partenariats lui permettaient d'améliorer ses prestations de services et d'être plus rapide et efficace, et ce, malgré les difficultés engendrées par un contexte de conflit.

18. Pour atteindre ses objectifs, le fonds d'affectation spéciale a continué de tirer parti de son partenariat avec ONU-Femmes et avec l'Union européenne, avec lesquels il a établi un nouveau programme, intitulé « Advocacy, Coalition Building and Transformative Feminist Action to End Violence against Women », qui vise à stimuler la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles en

favorisant les activités de sensibilisation et de mobilisation, la formation de coalitions et l'action féministe porteuse de transformation. Le programme s'attachera en priorité à aider les mouvements féministes régionaux et internationaux à constituer des coalitions et des réseaux d'échanges et à renforcer leur pouvoir de mobilisation et leur résilience, ainsi qu'à encourager l'intensification et l'amélioration des activités de sensibilisation, de mobilisation des énergies et d'élaboration des politiques, contribuant ainsi à la prévention et à la répression de la violence contre les femmes et les filles. En outre, sous la houlette du fonds, cette codification et cette revalorisation de l'édification de mouvements féministes par les organisations de la société civile et de défense des droits des femmes pourront servir à éclairer les politiques et les programmes mis en œuvre par l'ONU et les principaux partenaires en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

IV. Subventions accordées au cours du vingt-sixième cycle

19. En 2023, le fonds d'affectation spécial a accordé 24 subventions à des organisations réparties dans 22 pays et territoires. Sur ces 11,1 millions de dollars de subventions, 34 % ont été octroyés au titre du guichet de financement spécial consacré aux crises prolongées. Des financements supplémentaires ont également été accordés au titre du guichet général aux organisations opérant dans des zones en situation de crise prolongée. Une proportion record (75 %) des organisations bénéficiaires se classaient comme organisations de défense des droits des femmes et elles étaient 92 % à se déclarer dirigées par des femmes, avec plus de 61 % des postes de direction occupés par des femmes.

20. En Afrique, huit organisations ont reçu des subventions à l'appui de projets destinés à soutenir des femmes et des filles vivant dans des zones en proie à des crises prolongées, notamment des conflits, ainsi qu'à aider les personnes les plus susceptibles d'être laissées de côté. Au Soudan du Sud, l'organisation de défense des droits des femmes Women for Women International tâchera de faire évoluer les comportements, les pratiques et les mentalités dans les communautés de comtés touchés par les conflits et la guerre afin de prévenir la violence contre les femmes et les filles, en particulier les réfugiées et les déplacées. Au Nigéria, dans le contexte du conflit qui sévit de longue date dans l'État de Kaduna, l'Empowering Women for Excellence Initiative offrira un soutien spécialisé et complet aux femmes et aux filles exposées à des risques de violence, notamment les femmes et les filles autochtones et les femmes réfugiées et déplacées.

21. Dans les États arabes, trois nouvelles organisations bénéficiaires s'attacheront à aller au-devant de femmes et de filles particulièrement marginalisées, telles que les femmes disposant des revenus les plus faibles, et à leur proposer des activités de prévention et un soutien psychosocial. Elles se chargeront également d'élaborer et de mettre en œuvre des recommandations de politique générale. En Jordanie, la National Association for Family Empowerment renforcera les services de soutien spécialisé proposés en créant des centres d'assistance juridique mobiles et en mettant au point des recommandations juridiques et des documents d'orientation pour encourager l'action collective dans ce domaine.

22. En Asie et dans le Pacifique, quatre organisations tireront profit de nouvelles subventions pour renforcer les capacités des organisations de la société civile, prévenir la violence contre les femmes et les filles, notamment les femmes et filles vivant avec le VIH, et protéger les femmes et les filles ayant survécu à des violences dans des zones touchées par des conflits prolongés. Au Myanmar, CARE International contribuera à renforcer les moyens d'action des femmes et des filles qui sont marginalisées (parce qu'elles sont en situation de handicap, ont des revenus très

faibles ou appartiennent à des minorités et à des groupes ethniques), notamment les survivantes et les femmes et filles exposées à la violence dans l'État shan, où le conflit perdure : elle mettra à leur disposition des numéros d'urgence et des services de représentation en justice et organisera des cours de formation sur la prévention de la violence et l'utilisation des dispositifs d'intervention, à l'intention des chefs et responsables locaux de 45 communautés réparties dans l'ensemble de l'État.

23. En Europe et en Asie centrale, cinq nouvelles subventions serviront à améliorer les droits des femmes et des filles marginalisées, par exemple de celles qui subissent les conséquences de la guerre, et aideront à prévenir les mariages d'enfants et d'autres pratiques traditionnelles préjudiciables. En Türkiye, le Amal Healing and Advocacy Centre entend protéger les femmes et les filles syriennes réfugiées, et notamment lutter contre les mariages d'enfants en formant des responsables de la mobilisation communautaire pour leur permettre de diriger des groupes de sensibilisation dans les provinces de Gaziantep et du Hatay. Au Tadjikistan, Public Organization Office for Initiative Development travaillera avec des jeunes en vue d'encourager une action collective en matière de prévention des violences, grâce à des activités visant à mieux faire connaître les mécanismes de prévention et d'orientation, dont une campagne publique d'information sur le thème de la sécurité au foyer.

24. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le fonds d'affectation spéciale a accordé quatre nouvelles subventions, qui serviront entre autres à améliorer l'accès des femmes et des filles handicapées à des services spécialisés ainsi qu'à défendre les droits des femmes victimes de formes de discrimination croisée. Dans l'État plurinational de Bolivie, le Centro de Desarrollo Integral de la Mujer Aymara pilote un projet de promotion des droits des femmes qui vise à protéger les femmes et les filles autochtones dans sept municipalités de La Paz et à renforcer leurs moyens d'action par l'intermédiaire de différentes stratégies, par exemple en proposant aux femmes et filles ayant le rôle de leadeuses des activités de formation sur les mécanismes de prévention et d'orientation. Au Brésil, le Coletivo de Mulheres Negras Maria-Maria s'emploiera à promouvoir les droits humains des femmes et des filles d'ascendance africaine et à mettre un terme à la violence à leur égard en renforçant les services de soutien spécialisé destinés aux femmes et aux filles qui ont survécu à de telles violences ainsi qu'à celles qui se trouvent en situation de risque, notamment les femmes lesbiennes, bisexuelles et transgenres, les femmes autochtones et les défenseuses des droits humains.

V. Réalisations

25. En 2023, les organisations bénéficiaires du fonds d'affectation spéciale ont poursuivi leurs efforts visant à prévenir la violence contre les femmes et les filles et à y mettre un terme, grâce à des interventions innovantes et efficaces réparties sur l'ensemble des trois domaines de résultats énoncés dans le plan stratégique pour 2021-2025. Elles ont adapté leurs activités en fonction des besoins rencontrés dans les différents contextes, afin d'obtenir des avancées dans les domaines de la prévention de la violence, de l'accès des femmes et des filles survivantes à des services essentiels adéquats, et de l'application des lois et des politiques.

26. Toutes les organisations bénéficiaires ont reçu un appui complet en matière de développement des capacités, l'objectif étant de leur permettre de renforcer leur propre fonctionnement opérationnel. Elles sont tenues de communiquer des informations sur leurs mécanismes internes de signalement des cas présumés de harcèlement sexuel, d'agression sexuelle et d'exploitation et atteintes sexuelles. De grands progrès ont été faits en 2023 sur le plan des politiques internes destinées à prévenir les actes de harcèlement sexuel, les agressions sexuelles et l'exploitation et

les atteintes sexuelles : les 8 organisations qui n'avaient jusqu'alors pas établi de politique de prévention du harcèlement sexuel et des agressions sexuelles ont toutes réussi à en adopter une, et les 10 organisations qui étaient dépourvues de politique visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles ont également rectifié le tir. Le fonds d'affectation spéciale a en outre aidé 12 organisations qui ne s'étaient pas dotées de politique de lutte contre la fraude à en adopter une avant la fin de la première année de mise en œuvre de leur projet. Enfin, il a organisé 13 webinaires thématiques de développement des capacités, qui ont porté notamment sur la communication de l'information liée aux projets, la préparation des audits, la planification financière et les principes de la programmation en matière d'élimination de la violence contre les femmes, et auxquels ont participé 1 049 personnes.

27. Les initiatives que les organisations bénéficiaires ont réussi à mettre en place au cours de l'année viennent illustrer de façon concrète les retombées bénéfiques de la ligne d'action suivie par le fonds d'affectation spéciale, en particulier en ce qui concerne l'importance des financements de base et des financements souples. On trouvera dans la présente partie des informations sur les principales avancées obtenues par les organisations bénéficiaires en 2023 et sur la façon dont celles-ci ont ainsi pu transformer la vie de femmes et de filles, en particulier parmi les plus laissées pour compte.

A. Prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles

28. La prévention de la violence contre les femmes et les filles est au centre de la plupart des projets menés par les organisations bénéficiaires, en association avec d'autres stratégies, notamment l'amélioration de l'accès aux services multisectoriels et l'application effective des lois et des politiques. Entre 2018 et 2023, le portefeuille de projets administré par le fonds d'affectation spéciale a comporté 164 projets partiellement ou entièrement axés sur la prévention, ce qui représentait 79 millions de dollars d'investissement, soit 81 % du portefeuille. En 2023, le fonds a procédé à une analyse des activités de prévention menées par ses bénéficiaires et constaté que celles-ci portaient sur un large éventail de thèmes – donner aux femmes et aux filles les assurances et les connaissances dont elles ont besoin pour signaler les actes de violence sexuelle et de violence de genre, par exemple, ou encore mobiliser les communautés en faveur de l'évolution des comportements, attitudes et pratiques afin que les droits humains des femmes et des filles soient pris en compte et respectés. De plus, soucieuses de ne laisser personne de côté, les organisations bénéficiaires s'attachent à mener leurs activités de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles selon une perspective intersectionnelle, en rendant visibles les facteurs de vulnérabilités croisées qui pèsent sur les personnes qu'elles aident. Ces différents thèmes donnent à voir la conception multidimensionnelle de la protection que défend le fonds par l'intermédiaire d'un portefeuille diversifié de partenaires.

29. Au Kosovo, l'organisation bénéficiaire Women for Women Kosova s'emploie à améliorer la prévention tout en renforçant la réponse institutionnelle⁷. En 2023, elle a obtenu d'excellents résultats s'agissant de mieux faire connaître les services proposés aux personnes ayant survécu à des actes de violence. Elle a par exemple permis à 112 femmes de participer à des réunions avec des institutions locales, notamment le Service de police du Kosovo et le Bureau chargé de la protection des victimes et des services d'assistance. Selon les enquêtes menées, au moins 97 % des participantes ont déclaré que ces réunions avaient nettement amélioré leurs connaissances sur la violence de genre et les services disponibles. En outre,

⁷ Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

l'organisation a aidé 230 survivantes et femmes en situation de risque à améliorer leurs perspectives économiques et leur bien-être, en leur proposant une formation axée sur l'émancipation économique grâce à laquelle elles ont pu renforcer leur confiance en elles, leurs connaissances et leurs compétences entrepreneuriales tout en devenant mieux à même de repérer les signes de la violence de genre et de prendre des décisions éclairées sur le plan personnel. Elle a aussi fait bénéficier 40 femmes d'un total de 130 séances de soutien psychosocial qui leur ont permis de consolider leurs capacités d'adaptation et de résilience.

30. En Iraq, l'organisation bénéficiaire Lotus Flower a constaté une hausse de la violence à l'égard des femmes et des filles dans un contexte marqué par les mutations sociales, politiques et économiques, notamment en raison des répercussions à long terme de la pandémie de COVID-19. Face à ce phénomène, elle a offert des sessions de formation centrées sur les moyens de subsistance à 50 femmes en situation de risque, dont des chefs de ménage, des survivantes, des déplacées et des réfugiées. Elle a également accordé à 25 d'entre elles des subventions destinées à soutenir leur activité commerciale. Parmi les femmes ayant suivi ce programme de formation professionnelle complet, 51 % ont indiqué en avoir retiré des bénéfices substantiels, notamment des compétences en matière de gestion et de création d'entreprise. En 2023, l'organisation a investi dans la prévention en effectuant des visites à domicile auprès de 40 réfugiées et en collaborant avec l'Université de Dahouk pour organiser des ateliers sur la masculinité positive ; sur les 78 hommes qui ont participé, 65 % ont estimé avoir amélioré leurs connaissances en matière de prévention de la violence faite aux femmes.

31. En Afrique du Sud, en 2023, le Lesedi la Batho Community Centre, qui bénéficie d'une petite subvention de la part du fonds, a proposé à 61 femmes ayant survécu à des violences des cours portant sur des aptitudes techniques et des compétences de la vie courante, par exemple savoir se servir d'un ordinateur, ainsi que sur le renforcement de compétences économiques, comme savoir coudre. Il a également tenu des séances de formation concernant certains aspects de l'exploitation et des atteintes sexuelles, auxquelles ont participé 23 personnes porteuses de devoirs, notamment des membres de la police, du personnel soignant, des professions psychosociales et du corps enseignant, et dont l'objectif était de mettre en exergue le rôle crucial que pouvaient jouer ces participants dans l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles. Ces efforts se sont inscrits dans le prolongement des initiatives menées par le Centre dans des écoles et auprès de responsables communautaires pour éduquer et sensibiliser ces publics aux questions liées à la violence contre les femmes et les filles. En outre, le Centre accueille chaque semaine des groupes de soutien pour survivantes, dans le cadre desquels il a fait bénéficier 104 femmes d'une assistance et de services de conseil tout au long de l'année. Enfin, pour répondre aux besoins du township de Mabopane, une municipalité marginalisée toujours aux prises avec des difficultés exacerbées par la pandémie de COVID-19, et pallier le manque de connaissances sur la violence à l'égard des femmes, il a organisé des cours de prévention en milieu scolaire, auxquels 834 élèves ont pu assister en 2023 et qui ont donné lieu à des évolutions encourageantes au niveau des comportements.

32. Si le monde est sorti de l'urgence sanitaire liée à la COVID-19, les effets des périodes de confinement continuent de se faire durement sentir, en particulier sur le plan de la violence de genre. Au Mexique, l'organisation bénéficiaire Equidad de Género : Ciudadanía, Trabajo y Familia s'efforce de remédier à la hausse du nombre d'actes de violence sexuelle et de grossesses à l'adolescence suscitée par la pandémie. Déployant une stratégie complète reposant principalement sur l'échelon local, elle mène des activités visant à prévenir et à combattre la violence sexuelle à l'égard des filles et des jeunes femmes (âgées d'entre 10 et 19 ans) dans les États d'Hidalgo, de

México, de Puebla et de Tlaxcala, qui affichent des taux élevés de violence contre les femmes et les filles et de traite à des fins d'exploitation sexuelle. En 2023, grâce à la diffusion de messages sur les radios et sur le Web, le projet a atteint un public de 9 890 femmes et filles, dont 730 femmes et filles autochtones, y compris dans des communautés isolées. Au total, il a permis de fournir une assistance complète à 799 femmes ayant survécu à des actes de violence sexuelle ou de violence de genre, qui ont notamment bénéficié de conseils juridiques et de services de premiers secours psychologiques.

33. En 2023, en Jordanie, le Collateral Repair Project a aidé 112 femmes et filles réfugiées ou membres des communautés d'accueil à se sentir plus en sécurité et à améliorer leur bien-être, en mettant à leur disposition des services de soutien psychologique, des cours de formation professionnelle et des séminaires axés sur le renforcement du pouvoir d'action des femmes. En étoffant son offre et en étendant le champ des activités de projet aux zones accueillant un grand nombre de personnes réfugiées et demandeuses d'asile, il a réussi à accroître le nombre de femmes et de filles pouvant avoir accès à ses services. L'organisation s'est attachée à donner à ses bénéficiaires des moyens de contribuer activement à la prévention de la violence faite aux femmes dans leurs propres communautés ; elle a notamment tenu quatre séminaires de renforcement du pouvoir d'action des femmes, qui ont été suivis par 67 personnes et ont fait une large place aux questions de prévention. Selon une enquête menée à l'issue de la formation, 70 % des personnes ayant participé ont déclaré que cela leur avait permis d'en savoir davantage sur la violence de genre et les stratégies de prévention à l'échelle de la communauté.

B. Favoriser l'application des lois et des politiques

34. En 2023, 44,3 % des organisations bénéficiaires ont mené des projets portant au moins en partie sur l'application des lois et des politiques. Le travail qu'elles effectuent dans le domaine du suivi et de l'application des lois et politiques visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes a un effet notoire, ce qui prouve combien il importe d'investir en faveur des mouvements féministes et de défense des droits des femmes. De fait, une étude de 2012 sur l'évolution des politiques a révélé que les pays dotés des mouvements féministes les plus dynamiques étaient plus susceptibles de disposer de politiques approfondies en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles que ceux où les mouvements féministes étaient plus faibles ou inexistants⁸. Les organisations de la société civile et de défense des droits des femmes soutenues par le fonds d'affectation spéciale contribuent de façon essentielle à alimenter les systèmes juridiques et politiques formels et informels visant à prévenir et à combattre ces violences. Nombre de projets cherchent aussi à convaincre les entités porteuses de devoir qui sont en charge de la prévention de la violence de modifier leur position officielle en faveur d'une prévention proactive, et non réactive. On trouvera dans les paragraphes suivants des exemples de projets menés en 2023 qui ont porté sur l'application des lois et des politiques.

35. Au Guatemala, l'Iniciativa de los Derechos de la Mujer, qui bénéficie actuellement d'une subvention du fonds d'affectation spéciale, œuvre à informer les femmes maya cakchiquel de 24 communautés autochtones rurales de leurs droits légaux et à leur donner les connaissances et l'assurance dont elles ont besoin pour les faire valoir. En 2023, au moins 243 femmes ont suivi dans son intégralité un programme de promotion des droits des femmes de trois mois destiné à développer

⁸ Mala Htun et S. Laurel Weldon, « The civic origins of progressive policy change: combating violence against women in global perspective, 1975–2005 », *American Political Science Review*, vol. 106, n° 3 (août 2012), p. 548 à 569.

leur connaissance des notions élémentaires de droit. À l'issue du programme, 97 % des participantes ont indiqué avoir amélioré leur connaissance de leurs droits légaux face à la violence contre les femmes, contre 40 % au début du projet. L'organisation a aussi mené des ateliers visant à renforcer les capacités du personnel de police d'appréhender les besoins des personnes qui ont survécu à des actes de violence et de réduire le taux de revictimisation des personnes survivantes qui se tournent vers les institutions publiques pour trouver de l'aide. En tout, 13 fonctionnaires de police ont participé aux deux sessions organisées en 2023. Pour tenter d'apporter des solutions aux difficultés rencontrées par les femmes lorsqu'elles déposent plainte pour violence, l'organisation a formé des prestataires de service et des policiers municipaux, fourni des services juridiques à 190 femmes, dont 152 survivantes, et aidé 96 mères à faire valoir leur droit légal de recevoir une pension alimentaire.

36. Le Center for Dalit Women Nepal est une organisation collective de défense des droits des femmes qui s'efforce de prévenir la violence contre les femmes et les filles dalits et marginalisées en réformant les lois et les politiques dans 10 municipalités, son objectif étant de promouvoir la tolérance zéro à l'égard de la violence contre les femmes. En 2023, il a œuvré en faveur de la mise en place de réformes législatives au niveau local, notamment grâce aux lignes directrices pour des municipalités sans violence lancées dans la province de Madhesh. Dans les 10 municipalités concernées, il soutient les femmes et les filles issues de minorités sexuelles, ethniques et religieuses, notamment les femmes madhesi, madhesi dalits et musulmanes, grâce à plusieurs stratégies, par exemple en proposant des séances d'orientation et de formation à l'autodéfense, en constituant des groupes de jeunes dirigés par des femmes et en organisant des spectacles de théâtre de rue, afin de promouvoir des environnements exempts de violence. L'organisation a également renforcé les capacités de 602 représentants d'administrations locales et dirigeantes locales, qu'elle a dotés des capacités et compétences nécessaires pour promouvoir la lutte contre la violence faite aux femmes en veillant à ce que cette question soit inscrite à l'ordre du jour des municipalités pour ce qui touche aux pratiques traditionnelles préjudiciables et aux violences liées à la dot. La plupart des représentants d'administrations locales, dont certains étaient des maires adjoints, faisaient partie de comités judiciaires locaux, lesquels jouent un rôle crucial en matière de sensibilisation et d'institutionnalisation des mécanismes d'intervention face à l'ampleur de la violence contre les femmes. L'organisation aussi propose directement des services pour les survivantes de violences et a aidé 126 femmes et filles grâce à son nouveau service de téléassistance, qui permet aux survivantes d'avoir accès à des informations et à une prise en charge psychologique.

37. En Arménie, la Coalition to Stop Violence against Women collabore avec un réseau d'organisations de la société civile pour renforcer les mécanismes visant à faire appliquer le principe de responsabilité effective. En mai 2023, elle a organisé une session de formation sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui a permis aux 18 organisations de la société civile participant d'approfondir considérablement leur compréhension des concepts et principes fondamentaux liés à la Convention. L'accent a été mis sur les moyens efficaces de donner suite aux observations finales, la façon dont évoluent les organes conventionnels, la relation historique entre l'Arménie et la Convention, et les possibilités que ces interactions ouvraient en matière d'avancement des droits des femmes. La formation s'est révélée particulièrement instructive pour beaucoup des participantes issues de la société civile, qui ne connaissaient pas encore les concepts abordés. Les organisations membres de la Coalition disent être désormais mieux à même d'aligner leurs stratégies de sensibilisation sur les orientations données par la Convention, ce qui contribuera à faire advenir des changements de fond et à promouvoir les droits des femmes en Arménie.

C. Améliorer l'accès aux services multisectoriels

38. Les organisations bénéficiaires du fonds d'affectation spéciale mènent des projets visant à fournir des services essentiels et multisectoriels aux femmes et aux filles qui ont survécu à des actes de violence. En 2023, au moins 70 % d'entre elles s'employaient directement à améliorer l'accès aux services essentiels dans le cadre de leurs projets, y compris dans les situations d'urgence. Elles fournissent des services de soutien spécialisé aux survivantes et aident les prestataires de service multisectoriels à améliorer l'accès à des mécanismes d'orientation sûrs et efficaces pour tout un éventail de services de santé, de justice, de protection et de soutien psychosocial permettant une prise en charge complète des survivantes. Dans l'ensemble, elles abordent la question de l'amélioration des services selon une perspective centrée sur les survivantes, tout en collaborant avec celles-ci en leur qualité d'agentes de changement autonomes. Des organisations bénéficiaires se font le fer de lance de projets de collaboration multisectoriels destinés à former les prestataires de services, à créer des réseaux d'orientation et à veiller à ce que les survivantes soient traitées avec respect tout au long de leur parcours. On trouvera ci-après quelques exemples des activités mises en œuvre pour améliorer l'accès aux services.

39. L'organisation THRIVEGulu tend la main aux femmes et filles réfugiées en Ouganda pour veiller à ce qu'elles aient accès à des services essentiels et multisectoriels et combler les lacunes en matière de services de soutien psychosocial offerts aux survivantes, insuffisances qui ont été exacerbées par la pandémie de COVID-19. En 2023, elle a formé 318 adolescentes, dont 108 réfugiées, dans le cadre d'un programme de huit mois axé sur les compétences de la vie courante et la promotion de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, mené dans le cadre d'un espace sûr qui a permis aux participantes de mettre en commun leurs expériences, d'apprendre les unes des autres et de prendre des décisions en toute autonomie. Le programme a amélioré la confiance et les connaissances des adolescentes, grâce à des thématiques telles que la création de plans de sécurité, l'acquisition de compétences sociales et émotionnelles, la prévention des mariages précoces et la prise de décision éclairée. Au fil de l'année, les femmes et des filles survivantes ont fait état d'une amélioration de l'accès aux services, 89 % des personnes interrogées ayant déclaré que les services étaient plus disponibles qu'auparavant, un chiffre en hausse par rapport aux 77 % de l'année précédente. Ces progrès s'expliquent notamment par la mise en place d'activités de sensibilisation intensives, qui ont atteint un public de 1 043 personnes via des canaux divers, notamment des émissions de radio, des dialogues tenus avec des femmes et des filles dans des communautés, et des séances de sensibilisation menées en porte à porte auprès de 507 personnes.

40. Dans l'État de Palestine, l'Association for Woman and Child Protection s'est employée à faire en sorte que dans la bande de Gaza, les femmes et les filles les plus vulnérables parmi celles qui avaient été victimes de violence, de discrimination et de pratiques préjudiciables puissent bénéficier de meilleures conditions de sécurité, améliorer leur bien-être et renforcer leur protection juridique, leur qualité de vie, leur pouvoir d'action, leur résilience et leur autonomie. Son projet a aidé 1 631 survivantes, en améliorant leur accès immédiat à des services spécialisés, tels que des services de soutien psychologique, et 78 femmes et filles ont bénéficié d'une représentation en justice. En outre, 90 femmes ont reçu une assistance pécuniaire inconditionnelle de 100 dollars chacune, destinée à renforcer leur résilience, et certaines ont été formées à la gestion d'entreprise et à des techniques artisanales.

41. En Inde, l'Organization for Community Development a fourni des services à 539 femmes de la communauté autochtone de pêcheurs de Mukkavar (État du Tamil

Nadu) ayant survécu à des actes de violence, notamment des soins médicaux, des conseils et une assistance juridique. Isolée sur le plan géographique et culturel, cette communauté a connu une hausse des actes de violence contre les femmes dans le sillage de l'adoption des mesures de riposte à la pandémie de COVID-19. Parmi les survivantes qui ont bénéficié des services offerts, au moins 115 sont des petites entrepreneuses qui vendent du poisson. En 2023, l'organisation bénéficiaire a également permis à 250 survivantes de consolider leurs projets entrepreneuriaux et d'accroître leur indépendance économique grâce à des activités de renforcement des compétences qui ont notamment porté sur le traitement des poissons pêchés, la fabrication de chutney de poisson en poudre et de conserves de poisson mariné, la création artisanale à partir de coquillages et la couture. Au total, grâce à un système de suivi géré en collaboration avec des organisations communautaires, le projet propose des services et un suivi à 1 518 survivantes, l'objectif étant d'éviter que celles-ci ne se retrouvent de nouveau exposées à la violence.

42. Au Kenya, l'organisation Physicians for Human Rights met à profit la subvention que lui a accordé le fonds d'affectation spéciale pour garantir aux personnes ayant survécu à des actes de violence sexuelle ou fondée sur le genre un accès digne de ce nom à des services de prise en charge multisectoriels axés sur leurs besoins, ainsi que pour améliorer la disponibilité des preuves scientifiques dans le cadre des enquêtes et des poursuites. En collaboration avec les ministères de la santé des comtés de Nakuru et de Nairobi, elle a déployé avec succès MediCapt, son application technique de collecte de preuves scientifiques, dans deux établissements supplémentaires : MediCapt est désormais utilisée par l'hôpital central d'orientation et d'enseignement du comté de Nakuru, par l'hôpital central du sous-comté de Naivasha (comté de Nakuru), et par le centre de santé de Mukuru (comté de Nairobi). L'organisation œuvre également à étendre la portée de MediCapt, grâce à des partenariats stratégiques avec des services gouvernementaux qui mettent l'accent sur la prestation de services en lien avec la violence sexuelle et la violence de genre.

43. Le Centro Yanapasiñani Bolivia para el Desarrollo de la Mujer y la Familia pilote un projet de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles à Coro, une petite communauté autochtone rurale aymara de la province de Pacajes, située dans le département de La Paz (État plurinational de Bolivie). En 2023, celui-ci a permis de sensibiliser 1 011 dirigeantes et membres de la communauté aux questions relatives aux droits des femmes, à la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles et aux mécanismes d'orientation, y compris les procédures judiciaires autochtones. L'organisation a lancé le premier réseau municipal de promotion communautaire de la lutte contre la violence, en présence des autorités locales. Composé de 38 femmes bénévoles spécialement formées dans ce domaine, le réseau a fourni des services de soutien, d'orientation et de conseil à 155 survivantes dans les communautés couvertes par le projet, dont 90 % ont déclaré avoir reçu une aide satisfaisante, rapide et adaptée.

VI. L'Initiative Spotlight de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies

44. L'Initiative Spotlight est un partenariat mondial pluriannuel entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies, qui vise à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles à l'horizon 2030. Dans le cadre de cette initiative, le fonds d'affectation spéciale a continué de financer principalement des projets destinés à renforcer et à soutenir des organisations autonomes de la société civile et de défense des droits des femmes (résultat 6 de la « théorie du changement » de l'Initiative Spotlight) dans 15 pays d'Afrique subsaharienne et 5 pays d'Amérique

latine. En plus des 35 projets initiaux financés en 2019, 20 autres organisations bénéficiaires d’Afrique subsaharienne ont reçu des fonds en vue de promouvoir le renforcement institutionnel aux fins de la riposte face aux crises et de maintenir ou d’adapter les mesures existantes en matière d’élimination de la violence faite aux femmes, en donnant la priorité aux femmes et aux filles les plus à risque et les plus marginalisées dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Au total, dans le cadre de l’Initiative, 24 millions de dollars ont été alloués à des projets soutenus par le fonds, dont notamment des ressources destinées à la création et à la gestion de SHINE, un pôle de collaboration en ligne multilingue visant à permettre aux spécialistes du sujet issus de la société civile, du système des Nations Unies, du monde académique et du secteur privé de coopérer, de créer ensemble et d’élargir leurs connaissances afin de dynamiser les efforts mondiaux visant à mettre les politiques, les programmes et les activités de sensibilisation au service de l’élimination de la violence contre les femmes et les filles.

45. En 2023, les organisations qui ont bénéficié de subventions dans le cadre de l’Initiative Spotlight se sont attachées à faire advenir des changements majeurs en faveur des femmes et des filles, tout en obtenant de grandes avancées en matière de renforcement des mouvements de défense des droits des femmes. L’efficacité avec laquelle elles se sont adaptées aux contextes locaux met en lumière l’importance de la territorialisation des interventions, qui se fait souvent en collaboration avec des alliances et réseaux féministes locaux et permet de s’adapter rapidement à des circonstances en constante évolution, que ce soit dans les situations de crise humanitaire ou les contextes de développement.

46. En Eswatini et en Afrique du Sud, le travail de l’organisation de défense des droits des femmes Sonke Gender Justice, dirigée par des femmes, vise à donner aux personnes de la société civile les connaissances, compétences et stratégies dont elles ont besoin pour obliger leurs gouvernements à leur rendre des comptes s’agissant de l’application des lois et des politiques destinées à prévenir la violence contre les femmes et les filles. En 2023, Sonke a tenu des réunions mensuelles avec 266 fonctionnaires dans l’optique de trouver des solutions aux points de blocage auxquels se heurtaient les survivantes dans leur parcours judiciaire, ce qui a notamment impliqué de résoudre des difficultés liées à l’application des lois au niveau local. Par ailleurs, elle a renforcé les capacités de 15 organisations de la société civile et de défense des droits des femmes, en les dotant des compétences nécessaires pour mettre en œuvre des interventions en matière de prévention et de répression de la violence et en assurant le suivi et l’évaluation.

47. Au Honduras, le Centro de Derechos de Mujeres, organisation dirigée par des femmes, mène un projet visant à prévenir toutes les formes de violence contre les femmes et les filles dans 12 municipalités. Au cours de la dernière année de mise en œuvre du projet, 240 femmes, qui étaient soit des survivantes soient exposées à des risques de violence, ont été accompagnées par 16 groupes d’entraide, ce qui correspond à 166 % de l’objectif initial de l’organisation. Le Centro a également soutenu deux réseaux de femmes qui ont pris en charge 287 affaires liées à des cas de violence, notamment en fournissant aux survivantes des services juridiques et un soutien psychosocial et émotionnel. En outre, 16 fonctionnaires de justice, dont des policiers et des procureurs, ont été formés aux droits des femmes et aux droits humains, ainsi qu’aux approches intersectionnelles de la prévention et de la lutte contre la violence. Enfin, 54 femmes prestataires de services aux victimes de violence ont déclaré avoir vu une amélioration significative de la qualité des soins prodigués aux survivantes ou aux femmes en situation de risque dans les municipalités concernées par le projet.

48. Au Malawi, le Art & Global Health Center Africa appuie les efforts déployés par des organisations de la société civile et l'administration locale pour prévenir la violence contre les femmes et les filles et donner aux femmes davantage de moyens d'action. Son projet a permis d'améliorer la situation de 21 187 femmes et filles en les aidant à savoir réagir et riposter face à différentes formes de violence, grâce à des activités de renforcement des capacités, à la création de groupes de soutien et à des campagnes de sensibilisation centrées sur les droits et les perspectives dont peuvent se prévaloir les femmes. L'organisation a également renforcé la capacité de 57 organisations de la société civile d'approfondir leurs projets et de consolider les structures communautaires. Tout au long de l'année, elle a observé des changements positifs au sein de la communauté, en particulier une meilleure connaissance des enjeux liés à la violence à l'égard des femmes et des moyens d'y faire face. Cette évolution s'est traduite par une augmentation notable du nombre de plaintes recensées, 733 femmes ayant signalé des cas de violence aux autorités, y compris à la police.

49. À la fin de la période de subvention accordée aux bénéficiaires du fonds d'affectation spéciale financés dans le cadre de l'Initiative Spotlight, c'est-à-dire en décembre 2023, le fonds a rassemblé toutes les organisations concernées à Nairobi, pour qu'elles puissent mettre en commun leurs données d'expérience au niveau interrégional, en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience afin de promouvoir un apprentissage plus large au sein de l'écosystème que représente le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Cette manifestation a été l'occasion d'aborder des thèmes clés pour les organisations bénéficiaires, comme les approches intersectionnelles de la programmation en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, la résilience et l'adaptabilité des organisations, et les enseignements tirés des processus de formation de mouvements, en particulier dans le contexte du retour de bâton contre ceux-ci.

VII. Connaissances et apprentissage fondés sur la pratique

50. En 2023, le fonds d'affectation spéciale a continué de se concentrer sur la promotion de connaissances et d'un apprentissage fondés sur la pratique des organisations de la société civile bénéficiaires de ses subventions. Il a notamment produit une série de documents portant sur les guichets de financement spéciaux dédiés : a) à l'élimination de la violence contre les femmes et les filles réfugiées ou déplacées de force ; b) à l'élimination de la violence contre les femmes et les filles en situation de handicap. En outre, en 2023, il a lancé une série de documents présentant ses activités qui sont à l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix.

51. Le premier document de la série⁹ est une synthèse sur le guichet de financement spécial consacré à l'élimination de la violence contre les femmes et les filles réfugiées ou déplacées de force, qui a permis d'octroyer des financements à 18 organisations de la société civile et de défense des droits des femmes entre 2016 et 2022. Cette synthèse a mis en exergue des enseignements généraux sur la façon dont les projets menés dans le cadre de ces financements ont mobilisé diverses stratégies aux fins de l'amélioration des services et programmes de prévention destinés aux femmes et aux filles. Les organisations bénéficiaires ont pu améliorer la santé mentale, le bien-être et la résilience de femmes et de filles réfugiées et déplacées de force et démontrer que les programmes liés à la violence contre les femmes et les filles sont en mesure de

⁹ Erin Stern, « "A window of hope": a synthesis review of the UN trust fund's special window on ending violence against women & girls who are refugees and/or forcibly displaced » (New York, ONU-Femmes, 2023).

répondre aux besoins intersectionnels des femmes et des filles réfugiées et déplacées de force concernées par ces enjeux. Les évaluations menées sur ces projets ont servi de base au deuxième document de la série, qui a montré que le travail des organisations bénéficiaires avait des répercussions à tous les niveaux du modèle socioécologique de la prévention de la violence¹⁰.

52. Le troisième document de la série a porté sur la manière dont l'action humanitaire fonctionne dans le contexte de crises qui se recourent de plus en plus, durent de plus en plus longtemps et sont de plus en plus complexes, et la façon dont cela s'articule avec la violence à l'égard des femmes et des filles¹¹. Selon le document, les organisations dirigées par des femmes et les organisations de défense des droits des femmes sont insuffisamment financées et il en est souvent fait peu de cas dans les contextes humanitaires ; en outre, de nombreux mécanismes de financement humanitaire fonctionnent à court terme et ne répondent pas aux besoins humanitaires complexes à long terme. Grâce aux financements à long terme, flexibles et de base qu'il accorde aux organisations de la société civile et de défense des droits des femmes, le fonds est donc particulièrement bien placé pour soutenir les organisations qui opèrent dans des situations de crises prolongées et pour renforcer leur résilience dans le cadre du lien qui existe entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

53. En 2023, le fonds d'affectation spéciale a également publié une série de documents sur l'inclusion du handicap et l'intersectionnalité. La création d'un guichet de financement spécial consacré aux femmes et aux filles vivant avec un handicap, dans le cadre duquel 22 subventions ont été accordées entre 2018 et 2022, visait à combler les lacunes, à relever les défis et à faire tomber les obstacles précédemment recensés comme facteurs entravant la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles en situation de handicap. La synthèse montre que les organisations bénéficiaires jouent un rôle important en aidant les sociétés à s'éloigner de paradigmes préjudiciables ou dépassés qui ne permettent pas de saisir les enjeux liés aux questions de handicap. Elles y sont parvenues en mettant au point des outils et des approches de lutte contre la violence spécialement adaptés aux questions de handicap et en encourageant la mise en place de mouvements inclusifs visant à éliminer la violence contre les femmes et les filles vivant avec un handicap. En outre, un document portant sur les évaluations réalisées sur les projets menés dans le cadre des financements spéciaux a mis en avant des résultats probants non seulement au niveau individuel, mais s'agissant de créer un environnement favorable à tous les autres niveaux du modèle socioécologique de prévention et de répression de la violence. Quatre thèmes transversaux ont émergé, à savoir la capacité des organisations bénéficiaires d'accroître la visibilité des femmes et des filles vivant avec un handicap, de faire évoluer les mentalités, de promouvoir une approche systémique des enjeux, et de contribuer à l'élaboration de ressources consacrées aux questions relatives à l'inclusion du handicap. L'une des idées phares qui se sont dégagées de cette étude est la volonté forte qu'il y a de mettre en pratique le slogan du mouvement plus vaste en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap : « rien sur nous sans nous ».

¹⁰ Erin Stern, « Addressing violence against refugee and/or forcibly displaced women and girls: results from UN trust fund's special window on ending violence against women & girls who are refugees and/or forcibly displaced » (New York, ONU-Femmes, 2023).

¹¹ Marta Perez del Pulgar, « Supporting civil society and women's rights organizations working to end violence against women and girls in protracted, complex and overlapping crises ».

Résumés des projets financés par des subventions de faible montant

54. En 2023, le fonds d'affectation spéciale a cocréé et corédigé une série de résumés sur des projets financés à l'aide de plus petites subventions, contribuant ainsi à la base de connaissances sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, ce qui pourra être utile à d'autres spécialistes du sujet et aux partenaires¹². Ces résumés ont fait l'objet d'une publication et présentent les activités importantes que mènent des petites organisations¹³ bénéficiant de financements du fonds. Par exemple, Women Challenged to Challenge a mis en œuvre un projet au Kenya visant à faire participer les femmes et les filles en situation de handicap à la prévention et à la répression de la violence, ainsi qu'à améliorer les propositions des prestataires de services. Ce projet a bénéficié à 120 femmes et filles handicapées, qui ont été formées en tant que militantes et auxiliaires juridiques à aider d'autres femmes et filles en situation de handicap dans leur communauté à signaler les cas de violence aux autorités, ce qui a permis d'améliorer les signalements. La formation au modèle d'apprentissage social a aidé les participantes à renforcer leurs propres connaissances concernant la violence et la prévention de la violence, et leur a donné des compétences utiles pour leurs activités de militantes. À la fin du projet, 255 auteurs de violences faisaient l'objet d'une procédure judiciaire et 11 avaient été condamnés.

55. Le fonds d'affectation spéciale a commandé une méta-analyse fondée sur les travaux réalisés par 18 bénéficiaires de subventions de faible montant, afin d'en extraire les résultats et les enseignements en mettant l'accent sur le partage des connaissances. L'analyse donne des indications précieuses sur ce qui peut être fait pour soutenir au mieux les petites organisations de terrain. Tout d'abord, elle a montré que la période de financement de trois ans avait apporté une rare stabilité aux organisations de ce type, et que la flexibilité dans les révisions budgétaires avait été cruciale pour leur permettre de résister dans les situations de crise. Elle a montré aussi que ces organisations s'étaient attelées aux difficultés particulières qui pèsent sur les femmes et les filles marginalisées, en veillant à faire entendre les voix des premières concernées, et que les subventions avaient renforcé la réputation et les capacités organisationnelles des organisations partenaires. Par exemple, au Kenya, le projet de l'organisation Forum for Women in Development, Democracy and Justice a eu des retombées bénéfiques pour 755 femmes réfugiées et victimes de la traite des êtres humains. Grâce à un programme de formation axé sur les moyens de subsistance, les survivantes ont acquis une indépendance économique et sont devenues des porte-paroles de la lutte contre la violence de genre dans les communautés de personnes réfugiées et les communautés d'accueil. Pour mieux faire entendre la voix des petites organisations de la société civile et de défense des droits des femmes qui mènent des initiatives visant à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles dans le monde entier, le fonds a également cocréé la série de podcasts intitulée « Small and mighty ! ». Au fil des cinq épisodes de la série, des spécialistes et des membres de petites organisations ont pu faire directement part de leur expérience et raconter les défis relevés dans leur travail de prévention et de lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.

¹² Les subventions de faible montant sont les subventions destinées aux organisations gérant des budgets opérationnels annuels inférieurs à 200 000 dollars et pouvant prétendre à une subvention d'un montant maximal de 150 000 dollars auprès du fonds d'affectation spéciale.

¹³ On entend par petites organisations celles dont le budget opérationnel annuel moyen a été inférieur à 200 000 dollars au cours des trois années précédentes.

VIII. Orientations futures

56. Le fonds d'affectation spéciale demeure inébranlable dans sa détermination à soutenir les organisations de la société civile, en particulier les organisations dirigées par des femmes et les organisations de défense des droits des femmes, qui sont les fers de lance des efforts locaux, nationaux, régionaux et mondiaux visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes et des filles. Le soutien continu qu'il témoigne à ces organisations est essentiel pour favoriser des changements véritables à tous les niveaux et dans des situations humanitaires et des contextes de développement complexes.

57. Durant cette troisième année de mise en œuvre de son plan stratégique pour 2021-2025, le fonds d'affectation spéciale et ses organisations bénéficiaires ont franchi des étapes importantes, évoluant dans des paysages complexes marqués par des crises multiples se recoupant les unes les autres, prouvant par là qu'il est essentiel de fournir un soutien de base durable aux activités de base des organisations de la société civile et de défense des droits des femmes dans tous les domaines articulant action humanitaire, développement et recherche de la paix. Les enseignements tirés de l'année écoulée mettent en avant la nécessité pour le fonds de fournir des financements de base et des financements souples, y compris des financements pouvant permettre de faire face aux urgences, afin que ses bénéficiaires puissent s'adapter en temps de crise. C'est pourquoi, lors de son vingt-septième cycle d'octroi de subventions, qui concernera les subventions de 2024, le fonds augmentera la durée pendant laquelle les organisations choisies pourront bénéficier de ses subventions, qui passera de trois à quatre ans, et relèvera encore son seuil de financement pour les activités de base, en particulier pour les petites organisations qui demandent de faibles montants. L'examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2021-2025, qui est en cours, devra permettre d'évaluer la mesure dans laquelle le fonds atteint les objectifs fixés dans le plan stratégique, afin que celui-ci puisse accompagner au mieux les organisations de défense des droits des femmes et de la société civile qui s'emploient à faire véritablement changer les choses pour les femmes et les filles du monde entier.

58. Le fonds d'affectation spéciale occupe une position stratégique dans le système des Nations Unies et a un rôle clé à jouer s'agissant de rassembler diverses parties prenantes afin de faire progresser les connaissances, les stratégies et les approches de financement relatives aux organisations de la société civile et de défense des droits des femmes qui œuvrent à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Les nouveaux partenariats tissés au cours de l'année, comme le programme Advocacy, Coalition Building and Transformative Feminist Action to End Violence against Women piloté par ONU-Femmes et financé par l'Union européenne, serviront de moteur à ces efforts au cours de la prochaine phase de mise en œuvre du plan stratégique. Alors que dans le monde, des crises continuent de se faire jour et de se superposer à celles qui perdurent, le fonds demeure un agent essentiel du changement en faveur des femmes et des filles, grâce à l'appui indéfectible qu'il apporte aux organisations de la société civile et de défense des droits des femmes, en particulier par sa capacité de mettre à leur disposition des financements à long terme tout en relevant les seuils fixés pour les financements souples et les financements destinés aux activités de base.